

P.V. n° 5

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. DENIAU - EREAU – HUS – LATOURNERIE - LEYGE – SICOT - SIMON.

Excusé : M. CROS.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

**SYSTEME COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE
SAISON 2024/2025**

(**5** QUALIFIES POUR LA FFF)

167 Engagés (dont les 2 clubs évoluant en CN U19)

07/09/2024	Tour Préliminaire	5	matches avec	10	clubs			
21/09/2024	1er Tour	80	matches avec	5	clubs	155	entrants	B
05/10/2024	2ème Tour	40	matches avec	80	vainqueurs			
19/10/2024	3ème Tour	20	matches avec	40	vainqueurs			
02/11/2024	4ème Tour	10	matches avec	20	vainqueurs			
23/11/2024	Finale Régionale	5	matches avec	10	vainqueurs			
		160	matches			165	engagés	
exempts A (2) :	CN U19	S.A. Mérignacais - Bergerac Périgord F.C.						
entrants B (155) :	Parmi U19 R1, U18 R1, U18 R2, U17 R1, U17 R2 + Districts.							

2ème Tour :

La Commission homologue les résultats des 40 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 29714957 – U.S. Aigrefeuille / U.S. Cenon du 05/10/2024

Courriel de l'U.S. Aigrefeuille du 04/10/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Aigrefeuille** et dit l'U.S. Cenon qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 53 euros pour forfait à l'U.S. Aigrefeuille.

Match n° 29714958 – E.S. Tonnacquoise Lussantaise / E.S. La Rochelle du 05/10/2024

Courriel de l'E.S. La Rochelle informant d'un décès survenu dans son club.

Les rencontres de toutes les catégories et niveaux des 05/10 et 06/10 de ce club ont toutes été reportés.

Ce match de Coupe Gambardella Crédit Agricole aura lieu le samedi 12/10/2024 à 13h00.

3ème Tour :

20 matches avec les **40** vainqueurs du 2^{ème} tour.

La commission répartit les clubs dans **4** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 19 octobre 2024 à 15H00**.

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

Les arbitres seront désignés par la C.R. d'Arbitrage et les assistants par les CDA des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.

- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.

- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**

- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

- Les ententes et les groupements sont autorisés.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15
SAISON 2024/2025

215 Engagés

19/10/2024	1 ^{er} Tour	---- >	87	matches avec	174	clubs			
02/11/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	87	vainqueurs	+	41	entrants
11/01/2025	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
22/02/2025	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
29/03/2025	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
19/04/2025	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
03/05/2025	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
07/06/2025	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			214	matches					215 équipes

La commission confirme, comme lors des saisons précédentes, l'application stricte de l'article 3 du règlement de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U15, à savoir : « Cette coupe est ouverte aux clubs évoluant en Ligue ou en District et **disposant d'une équipe U15 engagée dans un championnat** ».

De ce fait, les clubs inscrits, mais possédant, soit une équipe U14, soit une équipe U16 (ou les deux), mais **aucune équipe U15, sont donc exclus de cette coupe.**

Les clubs concernés, le **F.C. DU BORN** et le **F.C. DE LA VALLEE DU LOT**, recevront un extrait de ce procès-verbal et ne seront pas prélevés du montant des droits d'engagement.

Calendrier du 1^{er} tour :

87 matches avec **174** clubs (*il reste donc 41 exempts qui entreront lors du 2^{ème} tour*).

Les 41 équipes exemptées de ce 1^{er} tour sont :

- **29** équipes évoluant en **U15 R1** (*sur les 30 participant à ce championnat*)

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 10 OCTOBRE 2024

PAGE 5/8

- **12** équipes évoluant en **U15 R2** parmi celles ayant fait un bon parcours en 2023/2024 (A.G.J.A. Caudéran, U.A. Cognac Football, S.A. Mérignacais, A.S. de St-Pantaléon de Larche, S.U. Agenais, E.S. Guérotoise, Rochefort F.C., S.O. Châtellerauld, C.S. Feytiat, S.A.G. Cestas, F.C. Bassin d'Arcachon, E.S. Ambarésienne).

La Commission procède à la constitution de **7** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 19 octobre 2024 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevant.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 2

Match n° **28576639** – Poule C – A.S. Mazères Uzès Rontignon / F.C.E. Mérignac Arlac du 14/09/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/09/2024 qui **confirme le résultat obtenu sur le terrain (2-2)**.

Match n° **28576648** – Poule C – Roquentin O.C. / G.J. Plaine et Vallée du 05/10/2024
Courriel du G.J. Plaine et Vallée du 03/10/2024 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de Roquentin O.C.**
Amende de 109 euros pour forfait à Roquentin O.C. (1^{er} forfait).

Courriel du **G.J. J.S. VALLEE DU LOT** du 08/10/2024 à 21h50 informant de son **FORFAIT GENERAL**.
Les clubs de la **poule C d'U18 Régional 2** seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende de **328 euros** pour **forfait général** au **G.J. J.S. VALLEE DU LOT**.

U15 REGIONAL 2

Match n° **28582308** – Poule A – Aurence Roussillon F.C. / C.S. Feytiat du 21/09/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/09/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (3-2 en faveur d'Aurence Roussillon F.C.)**.

DIVERS

Le président de la commission précise qu'environ 160 matches régionaux de jeunes ont lieu chaque week-end.

Il rappelle que, concernant la catégorie U19, sur une proposition de la commission et ensuite un vote du Comité Directeur, il n'y aura plus de compétition U19 en Ligue à partir de la saison prochaine.

La réglementation des championnats régionaux U18 a été modifiée dans ce sens, à savoir :

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024		
CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U17 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U18 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Via U17 R1 et R2 et District	36



Fin de saison 2024-2025		
CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U19	1
CHAMPIONNAT U18 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U19 District	23
CHAMPIONNAT U18 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U19 District	36

« Réversion des autres équipes U18 R1

Toutes les équipes, sauf celle accédant en CN U19, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts ».

La discussion sur la gestion des U13 et U14 Ligue, pour éviter la prolifération des engagements libres en U14 Ligue, a débouché sur plusieurs solutions. La Commission Régionale Jeunes demandera la création d'un groupe de travail sur ce sujet après les élections du nouveau Comité Directeur.



Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD